



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

41^e séance plénière

Judi 12 décembre 2020, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je souhaiterais faire quelques remarques liminaires.

Je voudrais, à l'entame de mon propos, remercier le Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), S. E. M. Collen Vixen Kelapile, Représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les autres membres du Bureau pour la compétence et l'habileté avec lesquelles ils ont dirigé la Quatrième Commission au cours de cette session. Mes remerciements les plus sincères vont également aux États Membres qui nous ont permis de mener à bien le vaste programme de travail de la Commission.

On ne saurait trop insister sur l'importance des questions inscrites à l'ordre du jour de la Quatrième Commission. En ce qui concerne la décolonisation, nous continuons à œuvrer en faveur de l'autodétermination de tous les pays et peuples coloniaux, conformément à la Charte des Nations Unies. S'agissant du maintien de la paix, nous devons faire tout notre possible pour protéger les soldats de la paix, qui risquent leur vie pour protéger celle des autres et s'acquitter de leur mandat. Les questions palestiniennes, qui figurent à l'ordre du

jour de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création, nécessitent toujours une mobilisation soutenue de la part de la communauté internationale pour défendre les droits du peuple palestinien. Pour ce qui est de l'espace extra-atmosphérique, nous devons trouver des moyens de tirer parti des avantages de la science et de la technologie afin d'investir dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En raison des conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19), la tenue de réunions en présentiel a été limitée au cours de cette session. J'adresse mes félicitations au Bureau de la Quatrième Commission pour le pragmatisme dont il a fait preuve en adoptant un modèle de travail hybride incluant des réunions en présentiel. Je remercie également le Secrétariat de ses efforts visant à faciliter ces réunions.

Je demande maintenant au Rapporteur de la Commission, M. Jassim Sayar Al-Maawda, du Qatar, de bien vouloir présenter en une seule intervention les rapports de la Commission.

M. Al-Maawda (Qatar), Rapporteur de Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au titre des points 50 à 61, 126 et 142 de l'ordre du jour. Ces rapports, qui sont publiés sous les cotes A/75/409 à A/75/422, contiennent les textes des projets de résolution et de décision recommandés à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



l'Assemblée générale pour adoption. Afin de faciliter le travail des délégations, le Secrétariat a établi une liste récapitulative des décisions adoptées par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), qui figure dans le document A/C.4/75/INF/3.

Pendant la partie principale de la soixante-quinzième session, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenu au total 10 séances officielles. Elle a également tenu deux réunions informelles virtuelles en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Au cours de la session, la Commission a adopté 34 projets de résolution et trois projets de décision.

Le premier rapport, présenté au titre du point 50 de l'ordre du jour, intitulé « Effets des rayonnements ionisants », est publié sous la cote A/75/409. Dans le projet de résolution figurant au paragraphe 8 du rapport, l'Assemblée générale note, entre autres, la décision du Bureau du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants de reporter la soixante-septième session de juillet 2020 à novembre 2020, du fait de la pandémie, afin de permettre la plus grande participation possible dans ces circonstances ardues, et note également que les rapports des soixante-septième et soixante-huitième sessions du Comité scientifique seront présentés à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session.

Le deuxième rapport, présenté au titre du point 51 de l'ordre du jour, intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace », est publié sous la cote A/75/410. La Commission n'a pas été en mesure d'adopter son projet de résolution annuel de portée générale, car le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) n'a pas pu se réunir cette année du fait de la pandémie de COVID-19. En lieu et place, la Quatrième Commission a adopté un projet de décision garantissant la continuité des travaux du COPUOS et de ses organes subsidiaires en attendant qu'ils puissent reprendre leurs travaux en 2021. Ce projet de décision figure au paragraphe 10 du rapport.

Durant l'examen de cette même question, la Quatrième Commission a tenu une réunion virtuelle du Groupe de travail plénier, présidé par la délégation roumaine.

Le troisième rapport, présenté au titre du point 52 de l'ordre du jour, intitulé « Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient », est publié sous la cote A/75/411. La Quatrième Commission a également examiné le rapport du Commissaire général de l'UNRWA (A/75/13), ainsi que d'autres rapports pertinents. La Quatrième Commission a adopté trois projets de résolution portant sur divers aspects des travaux de l'Office, reproduits au paragraphe 12 du rapport.

Le quatrième rapport, présenté au titre du point 53 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés », est publié sous la cote A/75/412. La Quatrième Commission a examiné le cinquante-deuxième rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (A/75/199), ainsi que d'autres rapports du Secrétaire général. La Quatrième Commission propose l'adoption des quatre projets de résolution figurant au paragraphe 14 de son rapport.

Le cinquième rapport, relatif au point 54 de l'ordre du jour, intitulé « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects », est publié sous la cote A/75/413. La Quatrième Commission a entendu des déclarations liminaires prononcées par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Nombre des questions soulevées au cours du débat général conjoint concernant ce point et d'autres seront examinées plus avant par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix à sa session de 2021. Le rapport de la session de 2021 sera examiné dans le cadre d'une reprise de la session de la Quatrième Commission au second semestre de 2021.

Le sixième rapport de la Commission, présenté au titre du point 55 de l'ordre du jour, intitulé « Étude d'ensemble des missions politiques spéciales », est publié sous la cote A/75/414. Conformément aux dispositions du projet de résolution figurant au paragraphe 8 du rapport, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-seizième session, un rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui rende compte

notamment des mesures prises pour renforcer dans chacune d'entre elles les compétences et l'efficacité, la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la prise en compte des questions de genre et la participation égale des femmes, ainsi que la participation des jeunes.

Le septième rapport, présenté au titre du point 54 de l'ordre du jour, intitulé « Questions relatives à l'information », est publié sous la cote A/75/415. La Quatrième Commission a examiné le rapport que lui a présenté le Comité de l'information (A/75/21), ainsi que le rapport y relatif du Secrétaire général. Elle a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe à la communication globale concernant les mesures mises en œuvre par son département pour diffuser le message de l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier. La Quatrième Commission a adopté le projet de résolution A, intitulé « L'information au service de l'humanité », et le projet de résolution B, intitulé « Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de communication globale ». Les deux projets de résolution figurent au paragraphe 8 du rapport.

En ce qui concerne le groupe de questions portant sur les territoires non autonomes et la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux – points 57 à 61 de l'ordre du jour –, l'Assemblée générale est saisie de cinq rapports, comme suit. Le rapport présenté au titre du point 57 de l'ordre du jour, intitulé « Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies », est publié sous la cote A/75/416. Le rapport présenté au titre du point 58 de l'ordre du jour, intitulé « Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes », est publié sous la cote A/75/417. Concernant le point 59 de l'ordre du jour, intitulé « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies », le rapport est publié sous la cote A/75/418. Le rapport relatif au point 60 de l'ordre du jour, intitulé « Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation » est publié sous la cote A/75/419. Quant au rapport présenté au titre du point 61 de l'ordre du jour, intitulé « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux », il est publié sous la cote A/75/420. En relation avec ce point de l'ordre du jour, la Quatrième Commission a

adopté plusieurs projets de résolution, ainsi qu'un projet de décision, sur des questions relatives à l'application de la Déclaration et aux territoires non autonomes, lesquels figurent aux paragraphes 27 et 28 du rapport.

Au titre du point 126 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », le projet de décision contenant le projet de programme de travail et de calendrier de la Quatrième Commission pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale figure au document publié sous la cote A/75/422. La Quatrième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de décision.

La Commission n'a pas eu, à ce stade, à se prononcer sur le point 142 de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes », comme indiqué dans son rapport publié sous la cote A/75/421.

J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée générale pour examen et adoption les projets de résolution et de décision que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a recommandés dans ses rapports publiés sous les cotes A/75/409 à A/75/422.

Avant de conclure, je tiens à souligner le grand esprit de coopération qui règne au sein de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission). La Commission est parvenue à s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale et à mener à bien ses travaux de manière efficace et efficiente, dans le temps qui lui était imparti, malgré les circonstances extraordinaires et difficiles découlant de la pandémie de COVID-19. Au nom du Bureau de la Commission, je tiens à exprimer nos sincères remerciements à toutes les délégations pour leur participation constructive à la présente session.

Je veux tout particulièrement rendre hommage au Président de la Quatrième Commission, S. E. M. Collen Vixen Kelapile, du Botswana, dont les connaissances et l'expérience, alliées à des talents diplomatiques hors pair, ont permis à la Commission d'examiner en profondeur tous les points de l'ordre du jour qui lui étaient renvoyés. Les autres membres du Bureau – M. Darren Camilleri, de Malte, M. Paul Hussar, de la Roumanie, et M. José Osvaldo Sanabria Rivarola, du Paraguay, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler – ont également beaucoup contribué à l'aboutissement des travaux de la Commission.

Je tiens également à remercier le secrétariat de la Commission au sein du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour son aide efficace et précieuse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Commission ont été clairement exposées en Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Par conséquent, si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale a décidé que,

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place. Lorsque plusieurs projets de texte sont présentés au titre d'un point de l'ordre du jour, les déclarations faites au titre des explications de vote avant le vote concernant une ou plusieurs propositions doivent être regroupées en une intervention, avant que l'Assemblée se prononce sur chacune d'elles, l'une après l'autre. Il sera également possible, par la suite, de faire des déclarations au titre des explications de vote après le vote sur une ou plusieurs propositions, en regroupant ces explications en une intervention.

Avant que nous ne nous prononcions sur les recommandations contenues dans les rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), j'informe les représentantes et représentants que nous procéderons de la même manière qu'à la Commission pour prendre nos décisions, sauf notification contraire adressée préalablement au Secrétariat. Cela signifie que lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère que nous pourrions adopter sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Commission.

Les résultats des votes seront téléchargés sur le portail e-deleGATE sous l'intitulé « Annonces en plénière ».

Avant de poursuivre, j'appelle l'attention des membres sur une note du Secrétariat, intitulée « Proposals contained in the reports of the Special Political and Decolonization Committee (Fourth Committee) for consideration by the General Assembly », qui a été publiée en anglais uniquement, sous la cote A/C.4/75/INF/3. Cette note a été distribuée en avance afin d'indiquer la manière dont nous devons nous prononcer sur les projets de résolution et de décision dont la Quatrième Commission a recommandé l'adoption dans ses rapports.

À cet égard, les membres trouveront, dans la quatrième colonne de cette note, les cotes des projets de résolution ou de décision de la Quatrième Commission et, dans la deuxième colonne, les cotes correspondantes des rapports dont est saisie la plénière. Pour les rapports où figurent plusieurs recommandations, la cote du projet de résolution ou de décision se trouve dans la troisième colonne de la note.

Je rappelle aux membres que les projets de résolution et de décision ayant été adoptés par la Commission, il n'est plus possible de s'en porter coauteur. Toute clarification à ce sujet doit être adressée au secrétariat de la Commission.

Je rappelle également aux membres que tout changement dans les intentions de vote des délégations après le vote doit être directement transmis au secrétariat à la fin de la séance et publié sur le portail e-deleGATE.

J'en appelle à la coopération des membres pour éviter toute interruption de nos travaux à ces égard.

Point 50 de l'ordre du jour

Effets des rayonnements ionisants

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/409)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Effets des rayonnements ionisants ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 75/91).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 50 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 51 de l'ordre du jour

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/410)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Continuité des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 75/92).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 51 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 52 de l'ordre du jour

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/411)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de trois projets de résolution recommandés par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 12 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à III, l'un après l'autre.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Aide aux réfugiés de Palestine ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique

de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Cameroun, Canada, Îles Marshall, Kiribati, Madagascar, Nauru, Palaos

Par 169 voix contre 2, avec 7 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 75/93).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg,

Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël

S'abstiennent :

Australie, Cameroun, Guatemala, Îles Salomon, Kiribati, Madagascar, Malawi, Nauru, République centrafricaine

Par 162 voix contre 4, avec 9 abstentions, le projet de résolution II est adopté (résolution 75/94).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde,

Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Nauru

S'abstiennent :

Australie, Brésil, Cameroun, Honduras, Îles Salomon, Kiribati, Madagascar, Malawi, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Rwanda, Togo

Par 160 voix contre 5, avec 12 abstentions, le projet de résolution III est adopté (résolution 75/95).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 52 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 53 de l'ordre du jour

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/412)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de quatre projets de résolution recommandés par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 14 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à IV, l'un après l'autre.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Burundi, Cabo Verde, Chili, Chine, Congo, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Gambie, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Brésil, Canada, Colombie, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Israël, Libéria, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République tchèque

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Haïti, Îles Salomon, Inde, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Malte, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Ukraine, Uruguay, Vanuatu

Par 76 voix contre 14, avec 83 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 75/96).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de

Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Îles Marshall, Israël, Libéria, Nauru

S'abstiennent :

Australie, Brésil, Cameroun, Colombie, Guatemala, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Kiribati, Madagascar, Malawi, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Rwanda, Togo, Uruguay, Vanuatu

Par 150 voix contre 7, avec 17 abstentions, le projet de résolution II est adopté (résolution 75/97).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Hongrie, Îles Marshall, Israël, Libéria, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée

S'abstiennent :

Autriche, Bélarus, Cameroun, Colombie, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Kiribati, Madagascar,

Malawi, République tchèque, Rwanda, Slovaquie, Togo, Uruguay, Vanuatu

Par 147 voix contre 10, avec 16 abstentions, le projet de résolution III est adopté (résolution 75/98).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution IV est intitulé « Le Golan syrien occupé ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie,

Turkménistan, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Libéria

S'abstiennent :

Australie, Brésil, Cameroun, Canada, Guatemala, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Madagascar, Nauru, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Rwanda, Togo, Tonga, Uruguay, Vanuatu

Par 151 voix contre 3, avec 20 abstentions, le projet de résolution IV est adopté (résolution 75/99).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil, qui souhaite s'exprimer au titre des explications de vote sur la résolution 75/96.

M. De Souza Monteiro (Brésil) (*parle en anglais*) : La résolution 75/96, adoptée en Quatrième Commission, fait référence aux lieux saints de Jérusalem, y compris le mont du Temple/Haram el-Charif. Le Brésil a appuyé la résolution en raison de son attachement à la protection des droits de l'homme, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Toutefois, le Brésil estime que le libellé d'une résolution future, quelle qu'elle soit, devrait refléter l'importance et la portée historique des lieux saints de Jérusalem pour les trois religions monothéistes, en particulier le mont du Temple, Haram el-Charif, et tenir compte de leurs sensibilités religieuses et culturelles respectives. La formulation choisie à l'avenir pourrait influencer sur l'appui que le Brésil accorde à cette résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 53 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 54 de l'ordre du jour

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/413)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Commission des questions

politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) publié sous la cote A/75/413 ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/522).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 54 de l'ordre du jour.

Point 55 de l'ordre du jour

Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/414)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 75/100).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 55 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 56 de l'ordre du jour

Questions relatives à l'information

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/415)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 8 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution A et B, l'un après l'autre.

Le projet de résolution A est intitulé « L'information au service de l'humanité ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution A est adopté
(résolution 75/101 A).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution B est intitulé « Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de communication globale ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution B est adopté
(résolution 75/101 B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 56 de l'ordre du jour.

Point 57 de l'ordre du jour

Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/416)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon,

Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

France, Libéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 175 voix contre 2, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 75/102).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 57 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 58 de l'ordre du jour

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/417)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse,

Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Libéria

S'abstiennent :

France, République centrafricaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 174 voix contre 3, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 75/103).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 58 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 59 de l'ordre du jour

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/418)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau,

Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine

Par 126 voix contre 2, avec 50 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 75/104).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 59 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 60 de l'ordre du jour

Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/419)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 75/105).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 60 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 61 de l'ordre du jour

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/420)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de 18 projets de résolution recommandés par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 27 de son rapport et d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 28 du même rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à XVIII et sur le projet de décision, l'un après l'autre.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Question du Sahara occidental ». La Commission a adopté le projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 75/106).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Question des Samoa

américaines ». La Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution II est adopté
(résolution 75/107).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Question d'Anguilla ». La Commission a adopté le projet de résolution III sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution III est adopté
(résolution 75/108).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution IV est intitulé « Question des Bermudes ». La Commission a adopté le projet de résolution IV sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution IV est adopté
(résolution 75/109).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution V est intitulé « Question des Îles Vierges britanniques ». La Commission a adopté le projet de résolution V sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution V est adopté
(résolution 75/110).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution VI est intitulé « Question des Îles Caïmanes ». La Commission a adopté le projet de résolution VI sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution VI est adopté
(résolution 75/111).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution VII est intitulé « Question de la Polynésie française ». La Commission a adopté le projet de résolution VII sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution VII est adopté
(résolution 75/112).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution VIII est intitulé « Question de Guam ». La Commission a adopté le projet de résolution VIII sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution VIII est adopté
(résolution 75/113).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution IX est intitulé « Question de Montserrat ». La Commission a adopté le projet de résolution IX sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution IX est adopté
(résolution 75/114).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution X est intitulé « Question de la Nouvelle-Calédonie ». La Commission a adopté le projet de résolution X sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution X est adopté
(résolution 75/115).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XI est intitulé « Question de Pitcairn ». La Commission a adopté le projet de résolution XI sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution XI est adopté
(résolution 75/116).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XII est intitulé « Question de Sainte-Hélène ». La Commission a adopté le projet de résolution XII sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution XII est adopté
(résolution 75/117).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XIII est intitulé « Question des Tokélaou ». La Commission a adopté le projet de résolution XIII sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution XIII est adopté
(résolution 75/118).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XIV est intitulé « Question des Îles Turques et Caïques ». La Commission a adopté le projet de résolution XIV sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution XIV est adopté
(résolution 75/119).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XV est intitulé « Question des Îles Vierges américaines ». La Commission a adopté le projet de résolution XV sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution XV est adopté
(résolution 75/120).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution XVI, intitulé « Diffusion d'informations sur la décolonisation ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire

lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

France, Togo

Par 173 voix contre 3, avec 2 abstentions, le projet de résolution XVI est adopté (résolution 75/121).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution XVII, intitulé « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar,

Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Togo, Ukraine

Par 132 voix contre 3, avec 45 abstentions, le projet de résolution XVII est adopté (résolution 75/122).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution XVIII, intitulé « Quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina

Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Allemagne, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Estonie, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Palaos, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède

Par 150 voix contre 3, avec 21 abstentions, le projet de résolution XVIII est adopté (résolution 75/123).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision intitulé « Question de Gibraltar ». La Commission a adopté

le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de décision est adopté (décision 75/523).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 61 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 126 de l'ordre du jour (suite)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/422)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision, intitulé « Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale ». La Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de décision est adopté (décision 75/524).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 126 de l'ordre du jour.

Point 142 de l'ordre du jour (suite)

Planification des programmes

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/421)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Commission sur le point 142 de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes », publié sous la cote A/75/421.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Commission ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/525).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 142 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie M. Collen Vixen Kelapile, Représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), ainsi que les membres du Bureau et les représentantes et représentants de l'excellent travail accompli.

L'Assemblée générale ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) dont elle était saisie à la présente séance.

Je me réjouis à la perspective d'une nouvelle phase de discussions dynamiques au sein de la Commission à l'occasion de la reprise de la soixante-quinzième session en vue de faire progresser les travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Après une année au cours de laquelle aucun rapport n'a été adopté durant la soixante-quatorzième session, les États Membres ont démontré leur solidarité et leur forte volonté d'apporter un appui aux soldats de la paix sur le terrain en établissant un rapport de fond. Je compte sur eux pour maintenir un esprit de compromis et de dialogue constructif afin de faire avancer également cet important programme.

J'exprime une fois de plus ma reconnaissance aux membres pour leur dévouement au travail crucial de la Quatrième Commission et je les remercie des efforts qu'ils ont déployés pendant la partie principale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 heures.